



**F A É C U M**

**Université   
de Montréal**

## **CONCOURS : ACTIVITÉS D'ACCUEIL 2020**

La période des activités d'accueil est un moment important de la rentrée universitaire, particulièrement dans un contexte d'enseignement essentiellement à distance, où la communauté étudiante aura beaucoup moins d'opportunités de créer des liens et d'apprendre à connaître son environnement d'étude. C'est en participant à ces activités que les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants créent des liens avec les personnes partageant leurs intérêts et leur domaine d'études. Il s'agit également d'un moment crucial afin que les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants se forment un fort sentiment d'appartenance envers leur association étudiante et leur nouvelle université. Afin d'encourager les associations étudiantes à organiser des activités d'accueil responsables, sécuritaires, inclusives et respectueuses de toutes et de tous, la FAÉCUM et le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études (VRAÉE) organisent un concours visant à récompenser les associations étudiantes qui se démarqueront lors de cette période. Pour participer, les associations étudiantes doivent organiser et soumettre une activité ou un ensemble d'activités d'accueil responsables, sécuritaires, inclusives et respectueuses de toutes et de tous, tout en étant amusantes et rassembleuses. Chaque activité soumise devra respecter les critères d'admissibilité afin d'être éligible au concours. Ensuite, un comité d'évaluation évaluera les demandes admissibles selon une liste de plusieurs critères.

Pour soumettre une activité ou un groupe d'activités, les associations étudiantes participantes devront remplir le formulaire disponible sur le site web de la FAÉCUM et prendre une photo démontrant chacune des activités soumises pour le concours. Le formulaire et les photos doivent être transmis au plus tard le vendredi 2 octobre 2020 à 23h59.

L'association étudiante ayant organisé l'activité ou le groupe d'activités gagnant remportera un prix en argent de 500 \$. Jusqu'à huit autres associations étudiantes s'étant démarquées se verront octroyer respectivement un montant de 250 \$. Les critères d'admissibilité et d'évaluation sont énumérés ci-dessous.

## OBJECTIFS DU CONCOURS

- Promouvoir le respect et l'inclusion lors de la période des activités d'accueil ;
- Encourager les associations étudiantes à organiser des activités d'accueil responsables, sécuritaires, inclusives et respectueuses de toutes et de tous ;
- Favoriser un climat respectueux et inclusif pour toutes les nouvelles étudiantes et tous les nouveaux étudiants.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS

Pour se qualifier au concours, l'activité ou le groupe d'activités organisées doit remplir tous les critères énumérés ci-dessous :

- L'association étudiante responsable des activités d'accueil doit être reconnue par l'Université de Montréal ;
- L'activité d'accueil doit avoir lieu sur un terrain de l'Université de Montréal dûment réservé à la Direction des immeubles par la FAÉCUM. Exceptionnellement, l'activité d'accueil pourra se tenir de façon virtuelle.
- La durée totale de l'activité, ou du cumul du groupe d'activités est d'au moins 60 minutes ;
- L'activité doit faire la promotion d'au moins deux des éléments suivants : les saines habitudes de vie, la sensibilisation au consentement et aux violences à caractère sexuel, notamment en faisant la promotion de la formation obligatoire *Non à la violence à caractère sexuel*, ou les services offerts par l'Université de Montréal ou par la FAÉCUM ;
- L'entièreté du comité organisateur doit avoir suivi la formation de 3h intitulée *Organisation d'événements spéciaux* donnée par la FAÉCUM, le Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH) et la Direction de la prévention et de la sécurité (DPS) ;
- L'ensemble des activités d'accueil de l'association étudiante est responsable et se déroule dans le respect ;
- L'activité est inclusive, et tient compte des différentes communautés ;
- Les mesures de distanciation et des consignes de prévention en lien avec la COVID-19 sont respectées durant l'entièreté de l'activité si elle se déroule en présentiel.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les activités admissibles au concours se verront attribuer une note de 1 à 10 pour chacun des critères d'évaluation énumérés ci-dessous :

- L'activité est respectueuse et fait la promotion du respect ;
- L'activité est créative, en est à sa première édition ou innove par rapport aux éditions précédentes ;

- L'activité obtient un taux de participation élevé, relativement à la réalité que chaque association étudiante ;
- L'activité fait la promotion d'au moins des éléments suivants : les saines habitudes de vie, la sensibilisation au consentement et aux violences à caractère sexuel, les services offerts par l'Université de Montréal ou par la FAÉCUM ;
- L'appréciation générale de l'activité par les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants ;
- L'appréciation générale du comité d'évaluation ;
- La qualité de l'auto évaluation du comité d'organisation ;
- La représentativité de l'activité dans la photo remise ;
- La qualité du français de la demande.

## MODALITÉS DE REMISE ET DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- Les photos des activités doivent être envoyées en format .JPEG ;
- Le formulaire de demande doit être rempli en ligne. Il sera disponible sur le site [www.faecum.qc.ca](http://www.faecum.qc.ca) ainsi qu'au lien suivant : <https://forms.gle/jKf3Z3J9MergMPEq8> ;
- Aucune demande papier ne sera traitée ;
- Le formulaire de demande doit être envoyé au plus tard le 2 octobre 2020 à 23h59.